



Ma soeur veut porter plainte contre ma mère

Par **elfange**, le **20/02/2009** à **02:29**

ma soeur agée de 24 ans vit chez ma mère depuis 6 mois. Elle ne pouvait payer son loyer ne travaillant pas et ma mère qui est en invalidité ne pouvait plus payer pour elle (soit dit en passant elle ne travaille toujours pas et ne fait rien pour que celà change) Ma mère doit venir habiter avec moi et mon mari a titre gratuit et donc rendre son logement car avec ses petits revenus elle ne peut plus l'assumer. Ma soeur la menace, car pour elle, elle est mise à la porte. Peut elle vraiment réclamer des droits envers ma mère et peut elle aussi se retourner contre moi et m'obliger à l'héberger ou a l'aider financièrement ? En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Par **romainncs**, le **21/02/2009** à **18:16**

Bonjour,

Votre soeur ne peut -a priori- pas se retourner contre vous pour le moment. Par contre, elle peut éventuellement se retourner contre votre mère à condition que le refus de votre mère ne soit pas justifié. En résumé, si votre mère a les moyens de l'aider, elle le doit. Sinon votre soeur n'a aucun droit.

Cordialement